**Preuve des prestations de formation acquises**

**Module 3**

**Annexe pour la demande d’équivalence** en vue de l’obtention du titre d’experte /expert en prévention des infections associées aux soins

Voir aussi **« Guide pour l’obtention du titre fédéral »** en dehors des dispositions transitoires de l’art. 9 du règlement d’examen»

Veuillez trouver le règlement d’examen ainsi que les directives sur :

https://www.epsante.ch/fr/professions/eps-expert-e-en-prevention-des-infections-associees-aux-soins/

**N.B.**

**Le module spécialisé en prévention des infections du BIZ** à Zürich réalisé et validé après l’an 2000 est **automatiquement reconnu équivalent aux modules 1 et 2 du règlement actuel s’il est accompagné de l’examen validé de la SSHH**.

Une demande d’équivalence pour ces deux modules n’est donc pas nécessaire, mais une preuve de validation doit être apportée (indication sous point 3 de ce formulaire et joindre une copie des certificats de module et examen).

**Le / la requérant/e**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom:**      | **Prénom:**      |

Les objectifs de formation de chaque module ainsi que la manière dont ces objectifs ont été atteints doivent être décrits précisément. La procédure de validation doit être décrite et la preuve de sa réussite apportée.

Les références utilisées pour la vérification des compétences sont les descriptions de modules fixées dans les directives du règlement d’examen.

|  |
| --- |
| **Description Module 3**Elaboration et développement de stratégies de prévention de l’infection |
| Description du processus de travail |
| L’experte / l’expert en prévention des infections associées aux soins avec diplôme fédéral* élabore et/ou remanie des stratégies de prévention de l’infection ;
* s’appuie sur les résultats de la recherche et la législation ainsi que sur les lignes directrices, normes et recommandations ;
* collabore étroitement, en sa qualité d’experte / expert, avec des partenaires d’autres domaines.
 |

|  |
| --- |
| **Description des compétences du module 3** |
| **Compétence 3.1: Elaborer le programme de prévention de l’infection** |
| **Elabore, d’entente avec d’autres partenaires, un programme de prévention de l’infection pour une ou plusieurs institutions.**• Se renseigne sur l’état actuel des connaissances en matière d’hygiène, ainsi que sur les recommandations et lignes directrices nationales et internationales. Identifie les besoins de l’institution concernée. • Institue un réseau interne entre les responsables. Planifie le processus d’élaboration (personnes, méthodes, instruments, calendrier, etc.). • Elabore les points principaux du programme de prévention en fonction du contexte institutionnel. Etablit les priorités pour l’établissement. Présente le programme aux partenaires responsables. • Vérifie que le programme tient compte des besoins de l’institution ainsi que des recommandations en matière d’hygiène et de prévention. Réévalue le programme à intervalles réguliers et le réajuste selon les ressources à disposition.  |
| **Certificat de module** |
| * Recherche dans la littérature spécialisée sur une problématique actuelle (lignes directrices pertinentes et articles scientifiques).

• Rédaction d’un travail (5 à 7 pages) portant sur le développement d’une stratégie fondée sur la recherche réalisée, description de la mise en œuvre et des motivations. |

Pour obtenir une équivalence de module, il faut que le candidat puisse apporter la preuve des contenus des formations suivies et des compétences acquises et validées.

Les informations transmises doivent être les plus précises et complètes possibles.

**Description des formations suivies**

|  |
| --- |
| **Titre de la formation**       |
| **Prestataire de formation, NPA Localité**      |
| **Durée** **nb. d‘heures** (Théorie & Pratique) **Niveau**                  |
| **Objectifs de la formation**       |
| **Titre obtenu** (Certifcat, diplôme, etc.) **Date**            |
| **Titre du travail de diplôme (si existant)**      |
| **Description des compétences acquises**      |
| **Remarques**      |

**À joindre comme preuve:**

* Copie [[1]](#footnote-1) des diplômes ou certificats obtenus et description de la formation suivie
ainsi que
* attestation de participation, description des modules ou cours suivis, contenu, durée, niveau et procédure de validation.
* Titre du travail de diplôme en prévention des infections ainsi que la preuve de sa validation / évaluation.

Preuves supplémentaires (si existants):

* liste des publications, études de cas, rapports, procédures que vous avez rédigés et qui peuvent participer à prouver vos compétences
* attestation des employeurs de l’expérience professionnelle concernée
1. Si la preuve de la formation acquise concerne plusieurs modules, une seule copie est à joindre [↑](#footnote-ref-1)